

RCS : BLOIS Code greffe : 4101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00219 Numéro SIREN : 413 732 124 Nom ou dénomination : A.M.G

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2019 sous le numéro de dépôt 7056

AMG

Société par actions simplifiée au capital de 191.840 euros
Siège social : 4, rue du Docteur Stoeffler, 41400 Montrichard-Val-de-Cher
RCS Blois 413 732 124

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 novembre,

L'Associé Unique de la Société, la société ABRISS, société à responsabilité limitée, au capital social de € 1.450, dont le siège social est situé 94, rue Saint-Lazare, 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 482 528 833,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- La lettre de démission de Madame Mariam KANDARDJIAN de ses fonctions de Directeur Général de la Société sous réserve de sa nomination en qualité de Président
- Les statuts de la Société,
- Le texte des décisions proposées.

A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du décès du Président et nomination de Madame Mariam KANDARDJIAN, en qualité de nouveau Président de la Société
2. Constatation de la démission de Madame Mariam KANDARDJIAN de ses fonctions de Directeur Général de la Société
3. Pouvoirs pour accomplir les formalités légales

PREMIÈRE DÉCISION

CONSTATATION DU DÉCÈS DU PRÉSIDENT ET NOMINATION DE MADAME MARIAM KANDARDJIAN, EN QUALITÉ DE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Après avoir constaté le décès du Président, Monsieur Yervant BERBERIAN, l'Associé Unique décide de nommer en remplacement et pour une durée indéterminée :

Madame Mariam KANDARDJIAN

Née le 25 décembre 1940 à Paris (75015)

De nationalité française

Demeurant 8, rue Lequesne, 94130 Nogent-sur-Marne

Madame Mariam KANDARDJIAN, préalablement aux présentes, a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées. Elle a, en outre, déclaré satisfaire aux conditions légales requises à cet effet et n'exercer aucune fonction ni être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de ladite fonction et que rien ne s'oppose donc à l'exécution d'un tel mandat.

DEUXIÈME DÉCISION

AP

**CONSTATATION DE LA DÉMISSION DE MADAME MARIAM KANDARDJIAN
DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ**

Après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Mariam KANDARDJIAN de ses fonctions de Directeur Général sous réserve de sa nomination en qualité de Président et en conséquence de la précédente décision, l'Associé Unique constate la démission de Madame Mariam KANDARDJIAN de ses fonctions de Directeur Général de la Société et décide de ne pas la remplacer.

TROISIÈME DÉCISION

POUVOIRS POUR ACCOMPLIR LES FORMALITÉS LÉGALES

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

**

*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique, pour servir et valoir ce que de droit.

**L'Associé Unique, la société ABRISS
Représentée par son co-gérant, Aram BERBERIAN**

